



Parent algerien/droit de résider en france

Par **wahrani67**, le **25/08/2014 à 14:33**

bonjourrn je suis algérien , je vie en France depuis juin 2011 ,j'ai un titre de séjour de 10 ans ,j'aimerais savoir si je peux ramener ma mère vivre avec moi ,sachant qu'elle ne travail pas et elle n'a pas de logement ,elle vit avec ses parents

Par **citoyenalpha**, le **07/09/2014 à 17:31**

Bonjourrn Vous pouvez faire une demande de regroupement familiale mais elle n'est pas de droit. En général les préfectures veulent que vous prouviez que vous êtes son ultime solution où que les relations intimes sont très importantes (multiples voyages)rnRestant à votre disposition

Par **wahrani67**, le **08/09/2014 à 09:34**

Merci beaucoup pour votre aide